

Canada, province de Québec, Municipalité de Rivière-à-Claude.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 2 février 2026 à 19h à la salle du conseil située au 520, rue principale Est à Rivière-à-Claude.

Sont présents :           Monsieur Roberge Castonguay, maire  
                                  Madame Laurie Poirier, conseillère au siège no.1  
                                  Monsieur Yanick Lépine, conseiller au siège no.2  
                                  Monsieur Serge Auclair, conseiller au siège no.3  
Sont absents :            Monsieur Jocelin Auclair, conseiller au siège no.4

Est également présent M. Dominic Daoust-Levasseur, directeur général et greffier-trésorier.

#### **Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La séance est ouverte à 19h par M. Roberge Castonguay maire, M. Dominic Daoust-Levasseur, directeur-général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

#### **Adoption de l'ordre du jour**

2026-02-011

Pro: M. Serge Auclair  
Et unanimement résolu.

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **Déclaration de conflits d'intérêts**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026**

2026-02-012

Pro : M. Yanick Lépine  
Et unanimement résolu.

**QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue 12 janvier 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance. Il est adopté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

#### **Suivi du dernier procès-verbal**

#### **Rapport d'activités du maire**

Monsieur Roberge Castonguay, maire, fait rapport des activités qui se sont passées depuis la séance du 12 janvier 2026.

#### **Présentation des comptes**

2026-02-013

Pro : M. Yanick Lépine  
Et unanimement résolu.

**QUE** la liste des comptes de la Municipalité couvrant le chèque # 3650 et les transferts bancaires #402 à #433 pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2026 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance. Il est adopté à l'unanimité des membres présents d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 51 210.32 \$

#### **RÉSOLUTION - Indexation salaires des élus**

2026-02-014

Pro: Mme Laurie Poirier  
Et unanimement résolu.

**ATTENDU QUE** le Règlement [2023-02-020, art. 3 et 4] sur le traitement des élus municipaux de la Municipalité prévoit une indexation à la hausse de 1,5 % pour chaque exercice financier;

**EN CONSÉQUENCE,**

- Pour le maire : la rémunération de base passe à 4 945.08 \$ et l'allocation de dépense à 2 472.60 \$ pour un total annuel de 7 417.68 \$;
- Pour les élus : la rémunération de base passe à 1 426.08 \$ et l'allocation de dépense à 712.56 \$ pour un total annuel de 2 138.64 \$.

**RÉSOLUTION - Nomination du vérificateur externe des états financiers**

2026-02-015

Pro: M. Serge Auclair  
Et unanimement résolu.

**QUE** la firme *Raymond, Chabot, Grant, Thornton* soit nommé vérificatrice pour les comptes de la municipalité de Rivière-à-Claude pour l'année financière 2025.

**RÉSOLUTION – Renouvellement ADMQ – Direction générale**

2026-02-016

Pro : Mme Laurie Poirier  
Et unanimement résolu.

**QUE** la Municipalité renouvelle la cotisation de membre régulier et l'assurance juridique pour l'année 2026 au montant de 1 728.71 \$ taxes payables incluses.

**RÉSOLUTION – Renouvellement assurance municipale – FQM**

2026-02-017

Pro : M. Yanick Lépine  
Et unanimement résolu.

**QUE** la Municipalité renouvelle les assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec (FQM) effective du 27 mars 2026 au 27 mars 2027 pour une prime annuelle de 7 522.09 \$ incluant les taxes de 9%.

**Période de questions**

**Clôture de l'assemblée**

2026-02-018

À 19h16, sur proposition de M. Laurie Poirier, l'assemblée est levée.

**Je, Roberge Castonguay, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal »**

(signé)

\_\_\_\_\_  
Roberge Castonguay  
Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Dominic Daoust-Levasseur  
Directeur général greffier-trésorier